

# La Lettre de l'Usgeres

N°2 - Juillet 2011



Union  
de Syndicats  
et Groupements  
d'Employeurs  
Représentatifs  
dans l'Économie  
Sociale

## SOMMAIRE

Actualités : L'Assemblée générale  
de l'Union ..... p.2

Engagements et actions : L'Union  
s'engage pour l'emploi des jeunes ..... p.2

Zoom sur... : L'Usgeres et la proposition  
de loi Cherpion ..... p.3

Parole à ...  
Nadine Morano ..... p.4

Nouveauté : Sortie d'un guide des métiers  
et trajectoires professionnelles ..... p.5

## L'USGERES EN QUELQUES LIGNES

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 26 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 770 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi-professionnelle de l'économie sociale.



### L'entreprise sociale : effet de mode ou repositionnement identitaire ?

Le 26 mai dernier, le Conseil d'Administration de l'Usgeres m'a réélu à sa présidence. Durant cette mandature de deux ans, je porterai les intérêts des syndicats et groupements d'employeurs de

l'économie sociale à travers trois axes principaux :

- avancer vers la représentativité de l'Usgeres en tant que principal syndicat d'employeurs de l'économie sociale et acteur incontournable du dialogue social,
- poursuivre la négociation d'accords multiprofessionnels dans l'économie sociale,
- promouvoir les spécificités des employeurs de l'économie sociale en matière de responsabilité sociale.

Ce dernier point semble en effet particulièrement important aujourd'hui, où les entreprises sociales sont plus que jamais un modèle scruté et promu... Des prix et des trophées fleurissent sur l'entrepreneuriat social, l'utilité sociale, les plus-values sociales dans un contexte où les entreprises côtées cherchent à se donner bonne conscience sans que l'on sache très bien où est le projet entrepreneurial : est-on une entreprise sociale par nature juridique et réglementaire, ou est-on une entreprise sociale dès lors que l'on agit au plan sociétal ou environnemental ? Cela ne se résume pas à un simple débat entre anciens et modernes ; c'est une question avant tout philosophique et politique qui touche au mode d'entreprendre et aux pratiques qui en découlent. Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire aura, dans les prochaines semaines, à formuler des propositions sur cette question. L'objectif : définir un référentiel partagé par l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire, prélude à une future loi sur l'économie sociale et solidaire que l'essentiel des acteurs du secteur attendent avec une certaine impatience.

**Alain Cordesse,**

Président de l'Usgeres,

Vice-président du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

## ACTUALITÉS : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION

**L'**Assemblée générale de l'Usgeres s'est tenue le 18 mai 2011 à Paris. À cette occasion, administrateurs et délégués régionaux ont échangé sur les orientations de l'Union pour les mois à venir.

« L'économie sociale apporte des réponses au dépassement de l'économie financiarisée : proximité, relocalisation de l'emploi, circuits courts, lien social et intergénérationnel. Une étude menée par l'ACOSS, en mars 2011 montre qu'en 2009, le secteur associatif a continué à créer des emplois (+1,8%) malgré la crise économique et la diminution du nombre de contrats aidés » a déclaré Alain Cordesse, Président de l'Usgeres, en introduction de la présentation du rapport moral et d'orientation de l'Union.

« Dans ce contexte, les partis politiques affinent leurs programmes en vue de la présidentielle. L'Usgeres y contribuera sur les thématiques de l'emploi et de la formation, notamment dans le cadre des États généraux de l'économie sociale, qui auront lieu au Palais Brongniard du 17 au 19 juin prochain » a souligné le Président.

Par ailleurs, l'Usgeres s'est recentrée sur une demande de représentativité au plan national dans trois instances du dialogue social (la Commission nationale de la négociation collective, le Conseil supérieur de la prud'homie, le Conseil d'administration de l'Agence

nationale de l'amélioration des conditions de travail) et attend un arbitrage par le Conseil d'État suite à une requête déposée le 17 février 2010. Des discussions sont, par ailleurs, en cours avec d'autres organisations patronales pour avancer sur un dispositif de mesure de la représentativité patronale.

Enfin, le Président a fixé les orientations de l'Usgeres pour les mois qui viennent :

- Avancer sur la question de la représentativité des employeurs de l'économie sociale dans les instances du dialogue social national
- Signer un accord sur la formation des dirigeants
- Signer un accord sur l'égalité et la prévention des discriminations
- Finaliser la concertation préalable à l'ouverture d'une négociation sur l'emploi des jeunes dans l'économie sociale sur la base des propositions formalisées par l'Usgeres en mars 2011
- Développer les actions liées à la qualité de l'emploi dans l'économie sociale, notamment dans les territoires (promotion de l'égalité, prévention et santé au travail et notamment des risques psychosociaux, formation à la fonction employeurs, portail de l'emploi dans l'économie sociale à l'horizon 2012).

## ENGAGEMENTS ET ACTIONS : L'UNION S'ENGAGE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

**A**lors que l'emploi des jeunes apparaît comme l'une des priorités du Gouvernement et qu'une négociation interprofessionnelle s'est ouverte sur le sujet, l'Usgeres a souhaité apporter sa contribution aux discussions et a fait différentes propositions.

En effet, depuis plusieurs années, l'Usgeres s'est engagée pour l'emploi au sein de l'économie sociale, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi dont font partie les jeunes. Dans le cadre de son partenariat signée avec Pôle emploi, l'Union mène des actions spécifiques en direction des jeunes. Il s'agit en particulier de renforcer l'accès des jeunes aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage. De plus, afin de développer l'attractivité des métiers du secteur, l'Usgeres a conçu un guide de présentation des métiers, des branches et secteurs professionnels qu'elle fédère et va mettre en place, début 2012, un portail de l'emploi dans l'économie sociale.

L'Union souhaite également renforcer un certain nombre d'initiatives d'ores et déjà initiées au sein de l'économie

sociale. Ainsi, la collaboration avec les Ministères concernées participe à la valorisation des métiers de l'économie sociale auprès des jeunes et contribue à la définition des diplômes du secteur. Par ailleurs, la prévention des discriminations et la promotion de la diversité fait l'objet d'une négociation d'accord avec les confédérations syndicales. Celui-ci permettrait de sensibiliser les organisations de l'économie sociale aux enjeux de l'égalité et la prévention des discriminations, particulièrement lors de l'accès et pendant l'emploi. L'accord doit constituer un levier pour favoriser l'emploi des jeunes dans les entreprises.

**LES PROPOSITIONS DE L'USGERES EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES À LA MINISTRE DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

- Développer les contrats de professionnalisation par la mise en place de conventions de partenariats entre les syndicats d'employeurs de l'économie sociale, les OPCA et Pôle emploi ;

- Consacrer une partie de l’enveloppe du grand emprunt au développement de pôles « économie sociale » au sein des CFA (Centre de Formation d’Apprentis) ;
- Encourager et valoriser les stages en entreprises à travers notamment « le parrainage professionnel » et mettre en place un parcours d’accueil et d’intégration des jeunes recrues intégrant le tutorat ;
- Sensibiliser les jeunes à l’entrepreneuriat coopératif et développer les bilans de compétences entrepreneuriales afin qu’ils puissent évaluer leur potentiel entrepreneurial ;
- Créer un Contrat « jeunes » de 3 ans sur des métiers favorisant le lien social et intergénérationnel en s’appuyant sur le secteur associatif et mutualiste.
- Soutenir l’axe 2 du dispositif « Jeun’ESS » visant à sensibiliser les jeunes à l’économie sociale et solidaire et ses métiers ;
- Associer le FPSPP (Fonds Paritaires de Sécurisation des Parours Professionnels) au développement de la formation des jeunes aux métiers de l’économie sociale par la mise en place d’une convention entre le fonds et Uniformation (Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) multiprofessionnel de l’économie sociale.)

## ZOOM SUR ... : L’USGERES ET LA PROPOSITION DE LOI CHERPION

**T**rois députés UMP, Gérard Cherpion, Bernard Perrut et Jean-Charles Taugourdeau ont déposé, le 13 avril dernier, une proposition de loi dont les objectifs sont de favoriser le développement de l’alternance, de mieux sécuriser les parcours professionnels et d’ouvrir le débat sur le partage de la valeur ajoutée.

Pour l’Usgeres, un certain nombre de mesures du projet de loi vont dans le bon sens :

- La création d’une carte pour les apprentis portant la mention « étudiant des métiers ».
- La mise en place d’un service dématérialisé pour favoriser le développement de l’alternance.
- La création d’un contrat de sécurisation professionnelle remplaçant la CRP (Convention de reclassement personnalisé) et le CTP (Contrat de transition professionnelle) .
- La possibilité pour deux employeurs saisonniers distincts d’embaucher un apprenti.
- Le développement de l’emploi dans les groupements d’employeurs.
- Le développement du dialogue social sur le partage de la valeur ajoutée, le partage des profits et écarts de rémunération.

L’Usgeres considère néanmoins qu’il faut aller plus loin et propose notamment de :

- Élargir la « carte étudiant » aux apprentis plutôt que de créer une carte « étudiant des métiers » ce qui doterait les apprentis d’un véritable statut d’étudiant.
- Créer, parallèlement au service dématérialisé pour le développement de l’alternance, un guichet « alternance » à Pôle emploi afin de mieux répondre aux difficultés rencontrées tant par les jeunes que par les entreprises.
- Assouplir les conditions requises pour être maître d’apprentissage en réduisant la durée d’expérience professionnelle exigée pour la fonction.

- Créer, en complément du contrat de sécurisation professionnelle, un contrat d’engagement de reconversion professionnelle (CERP) visant à permettre aux demandeurs d’emploi d’accéder à une formation qualifiante vers un métier porteur, et ainsi, ajuster l’offre et la demande d’emploi.
- Aligner la durée des contrats de professionnalisation à la durée des actions de formation afin de permettre aux salariés engagés dans de longs cycles de formation de les terminer.
- Intégrer l’alternance dans les négociations triennales de branches afin de définir les modalités de développement de l’alternance, les conditions d’embauche des apprentis et les méthodes d’accompagnement des fins de contrat d’apprentissage.
- Sécuriser l’embauche d’un apprenti par deux employeurs saisonniers distincts en accompagnant ces derniers dans le montage des dossiers et désigner un maître d’apprentissage unique.
- Accompagner les employeurs des TPE dans les démarches administratives nécessaires (rédaction et dépôt de statuts, règlement intérieur, dispositions relatives au droit social et conventionnel...) à la création de groupements d’employeurs pour lever les freins et mieux informer sur les conventions collectives nationales existantes dont relèvent les salariés.

Concernant la dernière disposition de la proposition de loi portant sur le partage de la valeur ajoutée, l’Usgeres rappelle que l’un des principes de l’économie sociale est la non répartition individuelle des excédents ou la lucrativité encadrée. L’Union préconise, ainsi, de **démultiplier le modèle de répartition de la valeur ajoutée appliqué dans les sociétés coopératives et participatives** visant à distribuer une partie des bénéfices sous forme de participation à l’ensemble des salariés qu’ils soient associés ou non.



*L'Usgeres, dans le cadre des négociations interprofessionnelles sur l'emploi des jeunes démarrées le 8 février dernier, s'est engagée et a fait plusieurs propositions. Un axe de ces propositions consiste à développer l'attractivité de l'économie sociale et*

*solidaire et de ses métiers par la création de pôles « économie sociale » au sein des CFA. En tant que ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, comment envisagez-vous cette proposition et ses moyens de mise en œuvre ?*

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est effectivement non seulement une réponse à des besoins sociaux, mais aussi une importante source d'emplois. À ce titre il me semble important de bien repérer les besoins en compétences de ce secteur et de s'assurer que les formations nécessaires sont mises en place.

Naturellement, l'apprentissage doit trouver sa place dans l'offre de formation aux métiers de l'économie sociale et solidaire, et je ne peux qu'encourager les acteurs concernés à se coordonner pour identifier, région par région, les opportunités de création d'une telle offre. Je rappelle qu'il appartient à chaque Conseil Régional d'évaluer l'opportunité de ces créations et les moyens financiers qu'elles requièrent.

*Plus largement, comment voyez-vous l'implication des branches professionnelles de l'économie sociale dans le développement de l'alternance et notamment de l'apprentissage ?*

L'économie sociale et solidaire représente près de 10% de l'emploi français, soit 2,3 millions de salariés, mais c'est surtout un secteur dont 95% d'emplois sont dans le tertiaire notamment dans le social, les activités financières, le sport et loisirs, l'éducation, la culture et la santé, secteurs très porteurs en métiers d'avenir. La mobilisation des branches de l'économie sociale et solidaire est donc importante pour la valorisation des formations en alternance, pour les jeunes et futurs salariés de ce secteur, pour l'emploi dans notre pays et pour le développement de ces activités indispensables au bon fonctionnement de notre société.

De manière générale, la mobilisation des branches, celles de l'économie sociale comme les autres, c'est avant tout un message pour l'ensemble des jeunes de ce pays, qui leur dit : « Formez-vous par l'alternance, les métiers de demain vous attendent : vous aurez un emploi, vous serez rémunérés, vous serez autonomes. Notre économie a besoin de vous ».

C'est grâce à l'engagement de tous que l'on pourra atteindre l'objectif ambitieux fixé par le Président de la République de 800 000 alternants dont 600 000 apprentis d'ici 2015. Car ne l'oublions pas : 8 jeunes sur 10 trouvent un emploi à l'issue de leur formation en alternance. Cela doit nous pousser à faire encore plus pour orienter les jeunes vers l'apprentissage.

*En complément du contrat de sécurisation des parcours proposé par le député Cherpion dans une proposition de loi, l'Usgeres suggère la création d'un contrat d'engagement de reconversion professionnelle visant à orienter les demandeurs d'emplois de moyenne et longue durée vers des secteurs en tension et des métiers porteurs, par le biais d'une aide à la requalification. Que pensez-vous d'une telle mesure et quelles sont selon vous les actions prioritaires pour mieux sécuriser les parcours professionnels ?*

La formation professionnelle constitue un élément structurant de la sécurisation des parcours professionnels. Elle doit permettre à chacun de maintenir et de développer ses compétences tout au long de sa vie afin d'être en capacité, en cas de perte d'emploi de rebondir et de s'insérer à nouveau sur le marché du travail. Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) qui entrera bientôt en vigueur met l'accent sur la nécessité d'accompagner et de former les licenciés économiques sur des emplois identifiés comme porteurs sur un territoire donné. À titre expérimental, les travailleurs précaires y auront également accès. Vous le voyez, cette mesure répond à la préoccupation de l'Usgeres. Pour ce qui concerne les demandeurs d'emploi de moyenne et longue durée inscrits à Pôle emploi, il convient effectivement de les orienter en priorité vers des formations qui leur permettent de trouver un emploi donc vers des métiers en tension ou aux métiers d'avenir et je pense notamment à des secteurs comme l'aide à la personne, les métiers de la santé, l'hôtellerie-restauration, les métiers de bouche, etc... La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a créé un nouveau dispositif, la préparation opérationnelle à l'emploi (POE). Ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi qui bénéficient d'une promesse d'embauche mais qui ont besoin d'acquérir une nouvelle qualification. En finançant la formation du demandeur d'emploi, la POE lui permet d'enrichir ses compétences, éventuellement de se réorienter et ainsi de concrétiser son embauche dans le cadre d'un contrat de travail durable à l'issue de la formation. 22 OPCA se sont d'ores et déjà engagés à financer avec Pôle emploi la POE.

# NOUVEAUTÉ : L'USGERES LANCE UN GUIDE DES MÉTIERS ET TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

L'Usgeres poursuit sa contribution au développement de la qualité de l'emploi dans l'économie sociale. À l'heure où la question de l'emploi des jeunes mobilise partenaires sociaux et Gouvernement, l'Usgeres lance, en partenariat avec Pôle Emploi, un guide de présentation des métiers et des parcours professionnels au sein des branches qu'elle fédère dans l'économie sociale.

Les secteurs de l'économie sociale ont globalement moins soufferts que d'autres de la crise financière et économique débutée en 2008. Ils ont continué à créer de l'emploi malgré la fragilisation des entreprises et les phénomènes de banalisation liés à une concurrence accrue.

Pour autant la question de l'emploi est centrale dans l'économie sociale. Il s'agit de répondre aux enjeux suivants :

- Renforcer l'attractivité et la lisibilité des secteurs de l'économie sociale auprès des demandeurs d'emploi.
- Veiller à la gestion des âges et anticiper les besoins de main d'œuvre dans les vingt prochaines années en raison de nombreux départs en retraite.
- Encourager le développement de l'alternance afin de favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail.
- Développer les liens entre le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) et l'économie sociale pour mieux articuler insertion sociale et professionnelle et remettre sur le marché du travail des personnes qui en sont très éloignées.

Le 9 décembre 2009, l'Usgeres a été la première organisation patronale à signer un accord avec Pôle Emploi qui se donne pour mission de contribuer à répondre à ces enjeux.

Le guide des métiers des branches professionnelles fédérées par l'Usgeres s'inscrit dans ce cadre. Il présente 70 métiers clés de l'économie sociale, secteur de plus en plus attractif pour de nombreux candidats qui souhaitent donner du sens à leur vie professionnelle.

« Ce guide permettra à un public nombreux de mieux identifier l'économie sociale et ses multiples possibilités d'emploi, et ainsi de choisir une voie professionnelle attractive en phase avec ses projets d'insertion ou de reconversion » souligne ainsi Alain Cordesse, Président de l'Usgeres.



Diffusé notamment auprès des agents de Pôle Emploi, il a d'abord vocation à sensibiliser les conseillers de Pôle emploi aux filières de métiers dans l'économie sociale. Il a pour objectifs de valoriser divers métiers de l'économie sociale auprès des demandeurs d'emploi et de développer l'attractivité du secteur.

Véritable outil de valorisation et d'information, ce guide présente sous forme de fiches métiers plus de 70 professions clés de 11 branches de l'économie sociale. Activité principale et missions du poste, conditions de travail, compétences et diplômes requis, rémunération et possibles évolutions professionnelles, autant d'informations fournies qui doivent répondre de façon pragmatique aux interrogations des demandeurs d'emploi.

Plus qu'une simple présentation des métiers, ce guide apporte également des informations sur les branches et secteurs professionnels ainsi que sur les formations de l'économie sociale.

Au-delà, il alimentera le portail de l'emploi, espace de mutualisation des offres et des demandes d'emplois entrant dans le périmètre couvert par l'Usgeres, que l'Usgeres lancera dans le courant de l'année 2012 et qui contribuera à la lisibilité des métiers et secteurs professionnels de l'économie sociale pour répondre aux enjeux de recrutement, de professionnalisation et de qualification des salariés...

...Et donner ainsi un sens aux trajectoires professionnelles dans le secteur de l'économie sociale.

## CONTACT

Sébastien Darrigrand, Délégué général  
usgeres@usgeres.fr - www.usgeres.fr  
USGERES 60-62 boulevard Diderot 75012 PARIS  
Tel : 01 43 41 71 72 Fax : 01 43 41 72 22